



COMPTE RENDU DE LA CAP D'AVANCEMENT DE GRADE ET EXAMEN DE SITUATIONS INDIVIDUELLES

Sur la mise en place de PPCR :

L'administration attend la publication des textes.

sur la transmission des mémoires de proposition :

Le Sous-directeur va rappeler aux DDARJ la nécessité de transmettre l'ensemble des mémoires de proposition.

Nous avons du en effet saisir l'administration centrale pour deux cours d'appel, Caen et Limoges... encore une fois. Ces dernières n'avaient pas transmis dans les temps l'ensemble des mémoires de proposition. Nous avons rappelé qu'il n'appartient pas aux chefs de cour de faire leur propre CAP dans leurs bureaux.

Sur le tableau annuel d'avancement au grade de greffier principal

3490 greffiers remplissaient les conditions cette année, pour 79 postes à pourvoir.

1639 sont évalués à excellents

1356 sont évalués à très bon

280 sont évalués à bon.



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

l'administration a retenu comme critère de sélection **obligatoirement** :

- avoir fait l'objet d'un mémoire de proposition,
- 15 ans d'ancienneté en qualité de greffier,
- avoir été évalué excellent en 2014 et 2015

A une exception près, tous les greffiers promus ont fait l'objet d'un mémoire de proposition et le rang de classement établi par les chefs de cour a été pris en compte.

Sur le tableau annuel d'avancement pour l'accès au choix dans l'échelon spécial du grade de greffier principal :

En 2016, nous avons 153 postes. C'était la création du vivier.

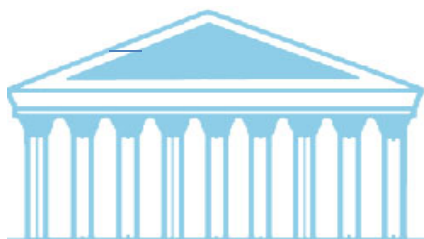
En 2017, 14 postes sont à pourvoir.

Suite à la réforme statutaire de 2015, le contingent de cet échelon devait être porté à 10%, promesse du précédent Garde des Sceaux. A ce jour la décision n'a pas eu de concrétisation de la part de la fonction publique. Des discussions sont en cours avec Bercy.

Les critères retenus sont des critères mathématiques sur lesquelles les organisations syndicales n'ont pas la maîtrise. Il faut être honnête avec vous.

Ont été promus :

- Jocelyne CROSNIER épouse GABERT
- Danielle ESPANET épouse DUFAUD
- Régine VIROSTA



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

- Roselyne LOYEZ épouse MORTELETTE
- Yves FARGIER
- Patrick NEVEUX
- Yolaine DELORY
- Christine HUARD épouse REGNIER
- Annie LEBRETON épouse DESPREZ
- Joëlle PAYSSAN épouse SUBTIL
- Dominique TARD
- Hélène BARREAU épouse BOUVIER
- Elisabeth PENAVAYRE
- Jean-Paul VIVIEN

Questions diverses :

Un certain nombre de congé formation de moins de six mois ont été acceptés par l'administration.

Dans les réflexions à venir, l'administration réfléchit à modifier la durée d'ancienneté dans le poste quant aux mutations pour les statutaires. Il s'agit d'un sujet de discussions qui aura lieu dans les prochaines semaines. Cela fait suite à la parution de la modification des textes sur la préaffectation sur poste, cette dernière n'aura plus lieu.

Les Elus de la CAP